

Questions de voisinage chemins de fer – municipalités

Glossaire

5. Planification des terres

5.1 Planification par les chemins de fer

Les chemins de fer procèdent à une planification à long terme de l'utilisation des terres afin d'atteindre leurs objectifs en matière de service, de sécurité et d'exploitation. Ils peuvent ainsi décider de construire de nouveaux triages ou d'agrandir des triages existants, ou encore de prolonger des voies ou de cesser d'en exploiter dans le cadre d'une stratégie de planification des corridors. Tout aménagement visant les installations ferroviaires a des répercussions importantes sur les secteurs résidentiels avoisinants. Les chemins de fer peuvent tenter d'obtenir des servitudes sur une propriété afin d'acheter ou de vendre des terrains, ou encore décider de fermer ou de regrouper des passages à niveau en raison de changements relatifs à leur utilisation et aux circuits de la circulation routière. La constitution de réserves foncières (en vue d'un usage futur) est aussi considérée comme utile. Toutes les mesures ci-dessus ont une incidence sur les personnes qui vivent à proximité. La planification des terres par les chemins de fer soulève des questions relatives notamment aux installations et aux terminaux, aux dessertes de banlieue et intervilles et à la modification des activités sur les lignes principales.

5.2 Planification par les autorités municipales et provinciales

Les municipalités et les provinces partagent la responsabilité de la planification de l'utilisation des terres. Les provinces ont établi des systèmes de planification de l'utilisation des terres au moyen de lois sur l'aménagement du territoire ou de lois sur les gouvernements locaux. Ces systèmes prévoient des plans officiels décrivant comment les terres seront utilisées dans les collectivités. Les plans énoncent les politiques relatives à l'utilisation future des terres (aménagement d'ensembles résidentiels, industriels et commerciaux) et sont mis en œuvre au moyen de règlements de zonage. La planification relative aux infrastructures ferroviaires et de transport devrait constituer un élément important de ces plans.
